



CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT / COACHING

ENTRE LES SOUSSIGNES : Taha Jalal ci-après dénommé « le client » ou le « coaché »

ET la société CAMille Coaching, 503 route de Piollat, Cessens 73410 Entrelacs France, microentreprise immatriculée sous le numéro de SIRET : 879 088 607 00012 représentée aux fins des présentes par Madame Camille PERQUIN, coach professionnel certifiée ci-après dénommée « le coach »

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE Le coaching est l'accompagnement d'une personne sur le plan personnel et/ou professionnel vers son autonomie dans une dynamique de changement. C'est un processus d'entretiens individuels qui repose sur une relation de collaboration, centré sur des objectifs à atteindre et structuré de façon telle qu'il permette à une personne de développer son potentiel, augmenter son niveau de performances et passer à l'action.

1. OBJET DU CONTRAT

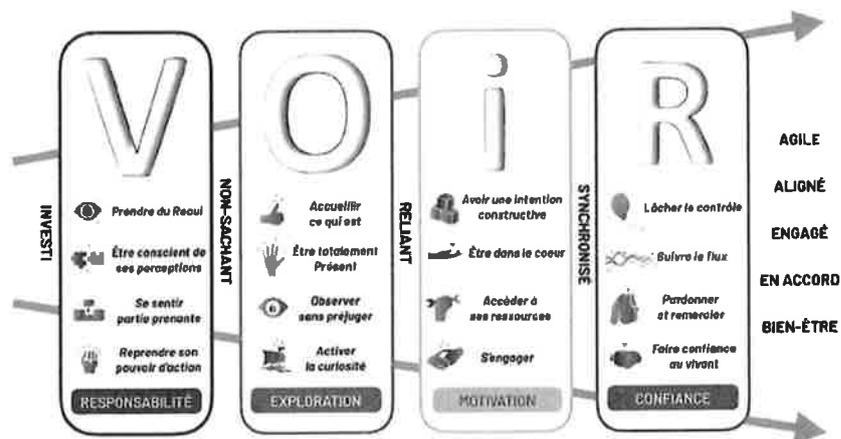
Le présent contrat est un contrat de coaching suivant la définition énoncée dans le préambule ci-dessus. Il a pour objet l'accompagnement individuel du client en vue l'aider dans le développement de ses compétences dans son poste de manager d'équipe et de chef de projet.

2. MODALITES

1. Cet accompagnement comporte :

➤ Un test DISC et Forces Motrices afin de démarrer l'accompagnement par un assésment du coaché. L'objectif est pour le coaché de mieux se connaitre (tendances comportementales versus situations/contextes et identification de ses facteurs de motivation). Ce test s'accompagne d'une explication du modèle (ce qui permettra au coaché de bénéficier de clés de lecture qui lui seront utiles pour lui mais aussi pour mieux appréhender ses interactions avec ses collaborateurs, ses collègues, autres) et d'une séance de débriefing de son profil.

➤ Un test REAL sera fait en parallèle du test DISC et FM. Ce test est dans le présent contrat offert. Le test R.E.A.L. fournit une évaluation objective et personnalisée de votre adaptabilité au moment spécifique où vous réalisez le test. C'est une analyse de votre adaptabilité, basée sur le processus V.O.I.R. qui définit les étapes qui vous permettent de basculer en mode mental adaptatif. (ci-dessous un schéma du processus VOIR)



Il est conçu pour vous donner un aperçu de 'là où vous en êtes maintenant' et de 'comment faire ensuite pour améliorer votre adaptabilité'. Il ne s'agit pas d'une évaluation de votre intelligence intellectuelle, émotionnelle ou neurosensorielle. Il révèle votre capacité à passer du mode réactif « automatique » de votre cerveau à son mode adaptatif/réceptif. Il vous apporte une évaluation de vos compétences adaptatives et vous propose des pistes et des exercices pour vous permettre de développer les compétences adaptatives qui le nécessitent.

➤ Quatre Modules de FormActions. Ces 4 modules ont pour objectifs de transmettre des Best Practices de management (style de management, travail sur la posture de manager, la communication... pour le coaché) et de donner des outils concrets sur ses aspects ainsi que sur la communication, la gestion de ses émotions, la gestion des conflits, savoir donner du feedback, la délégation, la gestion du temps et des priorités entre autres.

➤ Un pack de séances de coaching à raison de 1 fois par semaine toutes les 3 à 4 semaines et planifiées entre le coach et le client. Chaque séance a une durée fixée préalablement d'un commun accord d'une à une heures trente minutes maximum.

L'objectif des séances sera pour le coaché de pouvoir bénéficier du support du coach dans sa mise en pratique en tant que Manager d'équipe / Chef de projet. Ces séances permettront au coaché de pouvoir se faire accompagner par le coach sur des situations concrètes de son quotidien et pourront servir à l'aider à lever des doutes, des peurs, des points de blocage, ou toutes autres situations identifiées par le coaché.

Dans le cadre de ce contrat nous partons sur un forfait de 4 séances.

2 . Organisation des sessions/séances

- Les séances sont planifiées entre le coach et le coaché
- Les séances peuvent se faire en présentiel et/ou en distanciel. Les séances en présentiel pourront se faire à l'HiFlow (ou dans un autre lieu à définir).

36A Chemin du Champ des Filles

1228 Plan-Les-Ouates

- Lors de chaque séance, le jour, l'heure et le lieu de la séance suivante seront revalidés.

NOTE :

1/ Dans le cas des séances en format distanciel, l'outil de Visioconférence utilisé est Teams.



2/ En cas d'indisponibilité du coaché, ce dernier devra prévenir le coach dans un délai minimum de 48 heures à l'avance, sans quoi la séance planifiée mais non réalisée sera facturée. En cas d'indisponibilité du coach, la séance sera replanifiée et il n'y aura pas de d'impact de facturation.

3. Interventions exceptionnelles : Chaque séance peut éventuellement, en cas de besoin du client, être complétée par une ou plusieurs interventions exceptionnelles distinctes des entretiens planifiés. Dans le cadre d'une intervention exceptionnelle, celle-ci sera planifiée à la demande du coaché.

3. DUREE DU CONTRAT

1. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature. **Il est conclu pour une durée de 10 mois.**

Sur les 4 premiers mois seront réalisés à minima le DISC et Forces Motrices, le test REAL ainsi que les quatre modules de FormActions afin de donner au coaché des éléments concrets de travail pour sa mise en pratique. Les séances de coaching prévues au contrat peuvent démarrer en parallèle du démarrage des quatre modules de FormActions, mais ne démarreront pas tant que le DISC et FM n'aura pas été réalisé et débriefé avec le coaché.

Le contrat peut être renouvelé par simple avenant, pour une durée d'un à trois mois, et cela autant de fois que les signataires le décident. La date convenue pour le premier entretien sera définie suite à la réalisation du test DISC et FM (test envoyé le 07/01/2023). La séance 1 pourra donc être organisée à partir de mi-février 2023.

2. Pendant toute la durée du contrat, les parties peuvent y mettre fin unilatéralement et ce, à tout moment moyennant un préavis d'une semaine et par tout moyen (lettre, e-mail, téléphone ou verbalement lors d'une séance) sous la condition expresse que la partie désirant résilier le contrat puisse réellement s'assurer que l'autre partie a effectivement pris connaissance de son intention. A défaut, la séance suivante est due dans tous les cas de figure.

4. MODALITES FINANCIERES

1. Se référer au devis transmis par le coach avec le détail des tarifs. Ces tarifs s'entendent hors taxes et hors frais de location de salle à l'espace HiFlow ou tout autre lieu pour les séances en présentiel. Les frais de location de salle seront à la charge du coaché

NOTE :

1/ Le coach ne facture pas de frais de déplacement dans la mesure où le coach est régulièrement présent à l'espace Hiflow dans le cadre de ses fonctions professionnels et cela même si le jour de la séance le coach n'avait pas prévu d'y être. En cas de déplacement sur Lausanne, le coach facturera ses frais kilométriques depuis l'HIFlow (Aller/Retour) au tarif de 0,7centimes de CHF le km

2/ La réservation de la salle et les couts associés sont à la charge du coaché.

2. Chaque fin de mois, le coach établit la facture des prestations réalisées dans le mois écoulé et la transmet au coaché qui en effectue le paiement à réception (délai de 30 jours pour le paiement à réception de la facture). Le client s'engage à s'assurer que le règlement est réalisé dans les délais prévus.

5. CONFIDENTIALITE

1. Les contenus et résultats personnels des entretiens sont considérés comme confidentiels et appartiennent exclusivement au client. En conséquence, le coach et le client s'engagent respectivement à ne transmettre à un tiers quelconque les informations portées à leur connaissance dans le cadre du présent contrat et relatives aux méthodes, procédures, procédés techniques, résultats ou autres ou toutes autres informations communiquées.



Les contenus et résultats personnels des entretiens sont considérés comme confidentiels et appartiennent exclusivement au client.

6. LES DEVOIRS DU COACH VIS A VIS DU CLIENT

1. Le coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation et de son expérience.
2. Conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence de quelque nature que ce soit.
3. Le coach s'astreint au secret professionnel et s'engage à ne transmettre à des tiers, quels qu'ils soient et sous aucun prétexte, les informations portées à sa connaissance lors des séances de travail.
4. Le coach s'engage à agir avec professionnalisme et à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour permettre l'atteinte des objectifs de ce contrat. Sous réserve des dispositions propres au secret professionnel et à la déontologie, ces moyens peuvent inclure en tant que de besoin le recours à un confrère ou à une consœur, sans qu'un tel recours puisse changer les modalités du présent contrat.

7. LES DEVOIRS DU CLIENT VIS A VIS DU COACH

1. Le client est responsable de son engagement personnel dans cette démarche ainsi que de sa disponibilité pour sa mise en œuvre.
2. Le coaching étant un processus de développement personnel et professionnel, le client a de fait la responsabilité des décisions prises. En aucun cas, le coach ne peut être tenu pour responsable des décisions ou non-décisions du client.
3. Le client prend l'engagement d'être ponctuel aux rendez-vous pris avec le coach. En cas de retard qui lui est imputable et qui est inférieur à trente minutes, la séance de travail en est d'autant écourtée. En cas de retard qui lui est imputable et qui est supérieur à trente minutes, elle est annulée sans possibilité de report. Dans tous les cas, la facturation aura lieu comme si la séance avait été réalisée.
4. En cas de report du rendez-vous, le client en informe le coach au minimum quarante-huit heures à l'avance. A défaut, l'entretien est considéré comme réalisé sans possibilité de report.

Annexe au contrat : Code de Déontologie ICF (International Coaching Federation)

SIGNATURE DU CONTRAT : *Une copie et ou scan de l'exemplaire signé est remis au client.*

Fait à Piollat le 07/01/2023

Le Coache :	Le Coaché
NOM : PERQUIN Camille	NOM : JALAL Taha
DATE et signature* 07/01/2023 lu et approuvé PC 	DATE et signature* 14/01/2023 lu et approuvé 

* (signatures précédées pour chaque partie de la mention "lu et approuvé")

Date : 04/01/2023

<p>PERQUIN CAMILLE (épouse Motta)</p> <p>CAMILLE Coaching 503 route de Piollat, Cessens 73410 Entrelacs Téléphone : 06 46 44 79 75 Site internet : https://www.camcoaching.fr Siret : 879 088 607 00012 RCS: Chambéry</p>	<p>A : Taha Jalal</p> <p>Adresse : tahajalal@gmail.com contact : Taha Jalal Téléphone : +41782087716</p>
--	---

Référence	Description	PU HT (CHF)	Quantité	Remise	Montant HT (CHF)
DISC et FM	Test DISC et FM (Forces Motrices) + séances de débriefing (1 partie explication du modèle et 1 partie pour debriefing du rapport (total d'env 1h30/2h))	300,00	1,0		300,00
test REAL	Profil REAL: Une évaluation de vos capacités adaptatives personnelles basée sur le processus V.O.I.R. et l'approche Neurosensorielle. Ce test vous apporte une évaluation de vos compétences adaptatives et vous propose des pistes et des exercices pour vous permettre de développer les compétences adaptatives qui le nécessitent COMPLEMENTAIRE AU DISC et FM	300,00	1,0	offert	0,00
Modules Formations Management	<u>4 modules de 1h/1h30:</u> 1/ les bases et fondamentaux du management 2/ Communication et posture 3/ La gestion des émotions 4/ Boîte à outils: délégation / gestion des conflits/ Savoir donner du feedback (amélioration-recadrage) / gestion du temps et des priorités	200,00	4,0		800,00
séances coaching	Forfait de 4 séances de coaching de 1h à 1h30 <u>note:</u> seules seront facturées les séances réalisées	150,00	4,0	15 %	510,00

Règlement attendu : 30 jours date de facture.

CHF (hors VAT) 1 610,00

Règlement : chèque, espèces, virement.....

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

TOTAL CHF 1 610,00

Merci pour votre confiance et vivez vos rêves.....

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions du présent devis ainsi que les conditions générales de prestations

DATE : 14/01/2023

Signature Client :



Détails bancaires

Banque : Credit Mutuel
n° compte : N° 0002068490184
IBAN : CH7908710310357182001
SWIFT/BIC : CIALCHBB
Adresse : BANK CIC SCHWEIZ Marktplatz 13 CH-4001 Basel